

Avis adopté

Séance plénière du 24 janvier 2023

Cannabis : sortir du statu quo, vers une légalisation encadrée

Déclaration du groupe des Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

Le cannabis ; c'est trop souvent par une vision étriquée, passéiste et inspirant la méfiance que nous traitons ce sujet en France. C'est une drogue. C'est aussi un produit utile et déjà utilisé (et de manière légale) dans diverses industries et en matière de santé. Nous avons collectivement réussi à nous mettre en position de traiter le sujet, nous avons collectivement identifié le besoin de gestion à deux vitesses.

De nombreux États ont répondu par une légalisation permettant de mieux anticiper et gérer les conséquences sur la santé, la justice et améliorer la prévention.

La France est le pays où la consommation de cannabis est la plus forte au sein de l'Union européenne, avec 47,3% des 15-64 ans qui ont expérimenté, face à une moyenne européenne de 27%. Malgré cette situation et des initiatives parlementaires récentes dont la constitution d'un groupe d'étude, nous n'avons toujours pas pu mettre fin au statu quo nocif de notre législation.

Extrêmement répressive et ne laissant pas la place à un accompagnement sanitaire des consommateurs et consommatrices, elle se révèle incapable de réduire les multiples risques qu'engendre la non-régulation de la consommation.

Fort d'un apprentissage collectif sur ce sujet, la commission temporaire a su faire des propositions pour aller vers un processus de légalisation encadrée. Pour cette raison, le groupe se positionne en faveur de cet avis. Nous souhaitons féliciter le travail engagé, malgré les nombreuses divergences sur le fond du sujet.

La question épineuse de la consommation chez les mineurs et les moins de 25 ans a été traitée avec le sérieux qu'elle mérite, du fait de l'impact particulier qu'à le cannabis sur le développement neuronal à ces âges, sans que ne soient stigmatisés les jeunes majeurs. Pour cette tranche d'âge, la prévention sera un élément clé.

Pour qu'il soit réussi socialement et économiquement, le processus de légalisation du cannabis se doit de n'oublier aucun secteur :

→ en matière économique, la culture du chanvre français, déjà leader en Europe, doit continuer de développer son potentiel

→ en matière environnementale, le chanvre a la qualité d'absorber une grande quantité de CO₂, de ne pas appauvrir les sols et de ne nécessiter que peu d'intrants chimiques, en faisant une alternative prometteuse dans la lutte contre le changement climatique ;

→ En matière de santé, la France devra prendre toute sa part dans la recherche médicale liée aux propriétés ant-nauséuses, anti-spasmodiques ou encore antalgiques qui lui sont attribuées.

→ enfin, d'un point de vue social, la prévention quant aux effets du cannabis et la réduction des risques doivent être au cœur des politiques publiques. Il ne faudra pas non plus oublier les individus investis à faible niveau dans les trafics, qu'il nous faudra aider activement dans leur réinsertion sur un marché désormais légal et assumer de leur reconnaître des compétences acquises.

Les propositions de cet avis sont équilibrées et donnent lieu à une meilleure appréhension des sujets, notamment de santé publique, tout en sortant d'une répression injuste et inefficace.

Merci aux rapporteurs et à la commission.

Nous attendons maintenant un portage courageux de la part du gouvernement.